



Mesdames et messieurs les membres

- du comité directeur
- des commissions

Mesdames et messieurs les président(e)s

- des secteurs boulistes
- des AS



**Concerne : candidatures aux commissions départementales du CBDA
Assemblée Générale électorale du samedi 12 octobre 2024**

Madame, Monsieur,

Le rôle des membres des COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES prend fin en même temps que celui des membres du Comité Directeur.

Les membres de la commission des Finances sont élus par l'Assemblée Générale électorale.

Le Comité Directeur qui sera élu à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 12 octobre 2024 a, entre autres, pour mission de désigner les nouveaux membres des Commissions Départementales, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur, à savoir :

- ❑ ADMINISTRATIVE : Elle assure la gestion administrative et le suivi du règlement de fonctionnement du CBDA
- ❑ CONSEIL DE DISCIPLINE DE 1^{ÈRE} INSTANCE : Il est composé de 5 membres dont trois au moins n'appartiennent pas au comité directeur et deux suppléants. Il juge les infractions commises à l'encontre du règlement bouliste et le non-respect des règles de déontologie du sport boule.
- ❑ ARBITRAGE & RÈGLEMENT TECHNIQUE : Elle désigne les arbitres départementaux pour les compétitions et les clubs sportifs
- ❑ CALENDRIER : Elle élabore et centralise le calendrier de toutes les compétitions prévues au niveau du CBDA
- ❑ COMMUNICATION & PROMOTION : Elle met à disposition des outils de communication aux instances sportives pour la promotion du sport boule
- ❑ BOUL'ENSEMBLE : Elle propose et adapte la pratique du sport boule en direction des publics en situation de handicap
- ❑ FÉMININES ET MIXITE : elle mène toutes les actions en faveur du développement du sport boule féminin
- ❑ FINANCES (1) + (2) : elle établit le budget prévisionnel et en assure le suivi de la trésorerie.
- ❑ DÉVELOPPEMENT : elle mène des actions de développement auprès des licenciés et non licenciés
- ❑ INTENDANCE : Elle assure l'organisation matérielle du fédéral, de l'assemblée générale et des réunions en cours de saison.
- ❑ JEUNES : elle mène toutes les actions en faveur du développement du sport boule jeune
- ❑ SPORTIVE : elle est responsable de l'organisation sportive des championnats de l'Ain et en fixe les lieux

(1) Les membres de la COMMISSION DES FINANCES sont élus par l'Assemblée Générale.

Courrier : 128 allée des Essartis - CS 10105 – 01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Siège social : 128 allée des Essartis – 01000 SAINT-DENIS-LÈS-BOURG – E-mail : 01@ffboules.fr

Tél. lundi 9h-12h vendredi 14h-17h : 04 74 22 39 14 – Site internet : <http://www.sport-boules01.com>

